

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

GAN RENDEMENT

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN	FR0000296642
Dénomination	GAN RENDEMENT
Forme juridique	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français
Compartiments/nourricier	-
Gestionnaire administratif, comptable et financier	Groupama Asset Management
Durée d'existence prévue	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire	Groupama Banque
Commissaire aux comptes	Deloitte & Associés
Commissaire aux comptes suppléant	Cabinet BEAS
Commercialisateur	Les réseaux de distribution de Groupama (8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - France) ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management. Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial, tel : 01 44 56 76 76)

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

OPCVM "Obligations et autres titres de créance libellés en euro"

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence Global Euro MTS.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Global Euro MTS.

L'indice Global Euro MTS, indice libellé en euros, mesure l'intégralité de la courbe des taux du marché des emprunts d'état de la zone euro.

Cet indice ne constitue qu'une référence même si la gestion s'emploie à maintenir un niveau de corrélation significatif avec ce dernier. Le profil comportemental du portefeuille et de l'indice sont en général comparables.

Stratégie d'investissement

- ▶ Les principales sources de performances résident dans une gestion active :
 - du niveau de sensibilité globale et de sa répartition sur les différents segments de courbe des taux.

- du niveau d'exposition au risque crédit et de l'allocation par qualité de signature.
- de la sélection des émetteurs du secteur privé, tant au niveau de choix des valeurs que de l'allocation sectorielle.
- ▶ L'actif de l'OPCVM hors dérivés intégrés est composé :
 - d'obligations à taux fixe, d'EMTN, de TCN, d'obligations à taux variable et indexées sur l'inflation, véhicules de titrisation, obligations foncières et de titres pris en pension.
- De manière exceptionnelle, dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces à hauteur de 10% de l'actif auprès du dépositaire Groupama Banque.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés de taux de la zone euro.

Caractéristiques spécifiques liées à la classification de l'OPCVM :

- Risque de taux

Le porteur est exposé au risque de taux : Les investisseurs en obligations ou autres titres à revenu fixe peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations au niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe montent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux d'intérêt montent.

- Risque de crédit

L'OPCVM est très faiblement exposé au risque crédit compte tenu des limites de notation des émetteurs sélectionnés (AA (agences de notation Standard and Poor's ou équivalent) minimum pour 25 % maximum de l'actif net).

- Fourchette de sensibilité

entre 2 et 8 %.

- Effets possibles de l'utilisation des instruments financiers dérivés : l'utilisation des instruments financiers dérivés en couverture ou en substitution de titres ne crée pas de risque supplémentaire dans la mesure où le risque de taux attaché à ces dérivés est intégralement pris en compte dans la contrainte de fourchette de sensibilité de 2 à 8 % à respecter.

- Risque de change

Néant car aucun actif n'est libellé dans une autre devise que l'euro.

- Risque actions

l'OPCVM est exposée au risque actions à titre accessoire à travers l'utilisation des convertibles.

- Volatilité de la valeur liquidative

la valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité liée à son exposition au risque de taux ainsi qu'à sa composante crédit.

- Risque relatif

le risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs est faible.

- Risque en capital

le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque l'OPCVM n'intègre aucune garantie en capital.

Le choix des titres se porte sur des émetteurs souverains de la zone euro (50% minimum), du secteur public ou assimilés comme tel. De plus, le choix des titres pourra porter sur des titres émis par des entreprises privées bénéficiant d'une notation comprise entre AAA et AA (agences de notation Standard and Poor's ou équivalent). Le total des emprunts d'Etat et des titres notés AAA (agences de notation Standard and Poor's ou équivalent) représente en permanence 75% minimum de l'actif net.

La SICAV pourra détenir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM.

Des trackers, supports indiciaires cotés, pourront être utilisés dans la limite de 10 % de l'actif net.

• Instruments dérivés

L'utilisation des produits dérivés est limitée et a un impact modéré tant sur la performance que sur le risque de l'OPCVM. Cependant, ceux-ci permettent parfois de servir la stratégie de gestion poursuivie tout en améliorant légèrement la performance. C'est dans cet esprit d'optimisation recherchée de la performance que les produits dérivés sont utilisés occasionnellement.

Les interventions se feront en particulier sur :

- ▶ Les contrats futures afin d'intervenir rapidement sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques de taux ou de courbe.
- ▶ Les options sur contrats futures pour permettre au gérant d'ajuster le niveau d'exposition aux taux du portefeuille (exposer/couvrir le portefeuille) tout en prenant en compte le niveau de la volatilité.

Le gérant pourra intervenir à titre accessoire sur les options, les swaps de taux d'intérêt ou les caps et floors afin d'augmenter ou de diminuer l'exposition du portefeuille au risque de taux.

- ▶ La SICAV pourra également réaliser toutes opérations d'acquisition et cession temporaires de titres, notamment des pensions.
- ▶ Les dépôts sont utilisés afin de rémunérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif net.

Souscripteurs concernés et profil d' l'investisseur type

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support de contrat d'assurance vie en unités de compte.

La SICAV GAN RENDEMENT s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion active d'un portefeuille obligataire long terme principalement investi sur des émetteurs souverains ou appartenant au secteur public et assimilé de la zone euro.

Proportion d'investissement dans l'OPCVM : tout investissement en obligations peut être soumis aux fluctuations des taux d'intérêt, d'autre part les obligations de type émetteurs privés comportent un risque de défaut. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SICAV GAN RENDEMENT doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer celui-ci, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 3 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l'OPCVM.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Durée minimale de placement recommandée

Supérieure à 3 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 1,5 % Commission dégressive : De 1€ à 1 524 490,17 € : 1,5% À partir de 1 524 490,18 € : 1,0 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ▶ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- ▶ des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- ▶ une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Taux maximum : 1,000 % TTC déduction faite des parts ou actions d'OPCVM
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par Groupama Banque	Prélèvement sur chaque transaction	Titres zone euro : 27,50 € TTC Titres hors zone euro : 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Des revenus des opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat

Centralisation tous les jours jusqu'à 11 heures à Groupama Banque, 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex.

Les souscriptions et les rachats sont exécutés à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+3.

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse du mois de septembre.

Affectation des résultats

Distribution

Devise de libellé des parts

Euro.

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 16/06/1992.

Il a été créé le 09/09/1992.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

Lieu et m L'OPCVM valorise chaque jour de bourse, excepté les jours fériés légaux.

Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Dans les locaux de Groupama Asset Management.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 58 Bis rue La Boétie - 75008 Paris - France.

Point de contact :

Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

Date de publication du prospectus : 11/01/2010

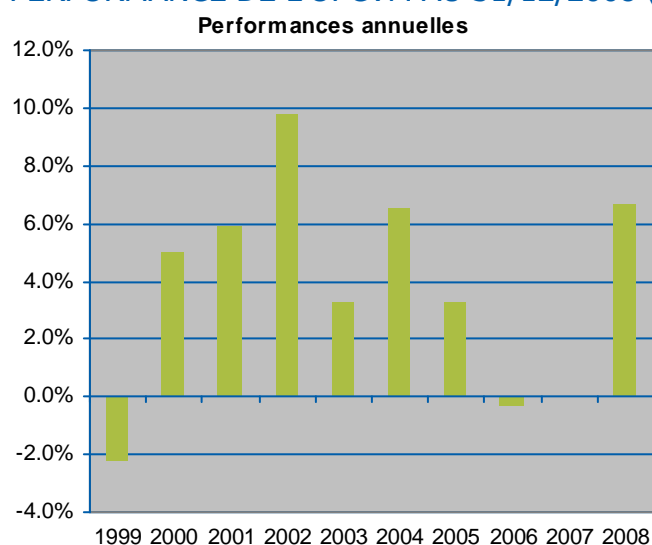
Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste de documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Les informations concernant l'OPCVM sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr>

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B – STATISTIQUE

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2008 (en Euro)



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	6.66	2.07	3.18
Indicateur de référence : EuroMTS global Clôture	9.08	3.66	4.53

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[Les calculs de performance sont réalisés coupons réinvestis.](#)

Ancien(s) indicateur(s) de référence :
EuroMTS 5-7 ans ouverture jusqu'au 30/06/2006
EuroMTS global ouverture jusqu'au 03/03/2008

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Frais de fonctionnement et de gestion	0.8 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0 %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0.0057 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	0.0057 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0.8057 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 30/09/2008

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté (non applicable) % de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de (non applicable) % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	39.57 %